

## PROCES-VERBAL

### de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye

Sévaz – 30 mars 2022

---

Présidence :	M. Nicolas Kilchoer
Commune excusée :	Commune de Gletterens
Commune absente :	Commune de Vallon
Nombre total de voix :	68
Nombre de voix distribuées :	65
Scrutateur :	M. Claude Rüttimann
Secrétariat :	M. Christophe Wyssbrod / Mme Sylvia Florimonte

---

M. le Président ouvre l'assemblée à 19h30 à la salle communale de Sévaz. Il salue tout particulièrement les membres du comité, les délégués, les députés présents et la presse régionale.

M. Nicolas Kilchoer excuse les absences de Mme Valérie Piller Carrard, conseillère nationale, Mme Tina Raetzo, députée, Mme Anita Moullet, membre du comité et conseillère communale de Belmont-Broye, M. Nicolas Savoy, membre du comité et syndic de Gletterens et Mme Emilie Lesquereux, déléguée de la commune de Gletterens.

La convocation ainsi que l'ordre du jour ne donnent lieu à aucune remarque particulière si bien qu'il sera procédé tel que prévu dans la convocation du 25 février 2022. Conformément aux statuts de l'Association, la convocation a également été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

#### **1. Accueil et appel des communes**

M. le Président constate que sur les 68 voix que compte l'Association, 65 sont distribuées. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer.

#### **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 novembre 2021**

**Vote : le procès-verbal du 17 novembre 2021 ne donne lieu à aucune remarque ; il est, par conséquent, approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.**

### **3. Boucllement des comptes 2021 selon les nouvelles normes MCH2**

#### **3.1 Présentation**

En préambule, M. le Président tient à relever la gestion saine des comptes avec notamment un excédent de produits au bilan qui sera, selon la proposition du comité, restitué aux communes selon les explications qui vont être transmises par l'administrateur. Il signale l'importance de préciser que les finances sont stables et qu'elles ne sont pas en continuelles augmentations dans la mesure où elles dépendent fortement de l'évolution des effectifs.

M. Christophe Wyssbrod donne les explications liées aux comptes 2021. Ces derniers ont été élaborés conformément à la Loi sur les finances communales ainsi qu'aux nouvelles normes MCH2 mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La présentation des comptes 2020 a été adaptée en conséquence afin de pouvoir présenter un outil de comparaison et améliorer la compréhension des chiffres.

#### **Compte de résultat**

L'administrateur relate un excédent de produits de CHF 472'539.30 au compte de résultat. Il explique que ce profit est principalement constitué par le revenu extraordinaire découlant de la dissolution de réserves mais aussi par une économie budgétaire d'exploitation de CHF 73'062.05. Bien que modeste, elle reste à considérer d'une manière particulière puisqu'elle a été réalisée durant une année qui a vu naître le CO de Cugy, débiter le fonctionnement sur trois sites et implémenter plusieurs processus en lien avec cette étape historique dans le développement des CO de la Broye.

#### **Compte des investissements**

Le compte des investissements fait quant à lui état d'un montant de CHF 17'376'806.00 décaissé en 2021 pour la construction du CO de Cugy ce qui porte le total net investi à CHF 39'292'123.10. A l'exception des communes qui ont opté pour un versement unique, la première facture des charges financières sera envoyée aux communes fin 2022.

#### **Bilan**

Intégrant également le montant investi dans la construction du CO de Cugy, le patrimoine administratif totalise CHF 52'833'002.24 et l'actif CHF 55'490'904.86.

Concernant les capitaux de tiers, l'administrateur signale une augmentation logique des engagements financiers à long terme qui atteignent CHF 32'000'000.00 et qui visent à financer la construction du nouveau CO à Cugy.

Le capital propre progresse quant à lui de CHF 13'554'119.74 suite notamment à la création des réserves de retraitement du patrimoine administratif selon les précédentes explications en lien avec l'activation des biens immobiliers des CO d'Estavayer-le-Lac et Domdidier.

M. Christophe Wyssbrod explique que, malgré la dissolution des réserves portées en revenus extraordinaires, les fonds enregistrés sous capital propre augmentent légèrement puisque conformément à la décision de l'assemblée générale du 17 novembre 2021, une provision de CHF 500'000.00 destinée au financement partiel de la révision du plan de prévoyance de la CPPEF a été constituée.

Sachant qu'il n'y a, à court terme du moins, pas la nécessité d'affecter des capitaux importants pour des objets bien particuliers, M. le Président propose aux délégués de restituer aux communes le montant de CHF 552'115.40 (excédent du bilan ou fonds propres « libre ») selon une clé de « distribution » identique à celle de la répartition des charges. Cette démarche se justifie d'autant plus qu'elle correspond pleinement aux objectifs visés par MCH2 concernant les réserves. Puis, M. le Président ouvre la discussion.

M. Bernard Pochon, délégué de la commune de Cheyres-Châbles demande si la dissolution des réserves sera faite en une fois ou si elle sera lissée sur plusieurs années. M. Christophe Wyssbrod répond qu'elle se fera en un seul versement.

M. Gilbert Stocker, délégué de la commune de Montagny, demande si lors du choix lié aux prêts bancaires, il a été donné préférence aux taux ou aux banques locales et s'il l'Association a eu recours à des fonds de placement. M. le Président répond qu'il s'agit d'un mix des deux. Les banques locales ont été invitées dans la discussion sans oublier la nécessité d'obtenir des conditions avantageuses dans l'intérêt du contribuable. L'Association n'a pas eu recours à des fonds de placement.

M. Christophe Wyssbrod ajoute que la durée de l'emprunt est lissée sur 1 an, 7 ans et 20 ans en précisant que l'objectif est de respecter l'annonce faite aux communes, soit un taux d'intérêt à 1%. Le tiers de l'emprunt est fixé aux taux de 0.75% sur 20 ans si bien, qu'à ce stade, les prévisions sont tenues.

### **3.2 Rapport de l'organe de révision**

M. le Président relève les grandes lignes du rapport de l'organe de révision Fiduflex SA qui a été transmis avec la convocation et qui recommande à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels sans aucune réserve, ceux-ci étant conformes aux prescriptions légales.

### **3.3 Préavis de la commission financière**

M. le Président passe la parole à M. Fabrice Currat, conseiller communal de Belmont-Broye et membre de la commission financière.

M. Fabrice Currat informe que tous les documents ont été reçus le 17 février et qu'une rencontre a eu lieu le 24 février date à laquelle les comptes ont été parcourus avec l'administrateur qui a donné toutes les explications y relatives.

Il relate le bénéfice du compte de résultat et ajoute que le 2/3 des charges de l'Association représente les salaires des enseignants et que c'est à ce niveau qu'il peut y avoir des variations importantes au budget. Il explique qu'une année scolaire est « à cheval » sur 2 années comptables. Il demande par conséquent de tenir compte que les budgets sont réalisés en septembre alors que le nombre de classes, donc de charges salariales est fixé 6 mois plus tard avec un effet sur ce compte de charge et par conséquent sur les comptes. En moyenne, une classe représente environ CHF 120'000.00 à charge des communes.

Il évoque également le montant total des frais de transports. En effet, depuis la rentrée scolaire 2021, tous les élèves de l'Association bénéficient d'un abonnement de zone valable sur tout le périmètre et ceci tout en réduisant les coûts. Il existe encore quelques transports privés pour des élèves de certains villages qui sont financés par l'Association.

Au vu de la situation sanitaire, il est également constaté que les frais pour les semaines thématiques sont en diminution à l'instar des entrées liées à la facturation de ces dernières aux parents. A noter que les nouvelles directives du plan comptable MCH2 exigent que les frais de la semaine thématique soient désormais séparés.

Il est aussi relevé certaines charges liées aux élèves scolarisés dans les CO de la Broye mais domiciliés hors canton.

Concernant la construction du CO de Cugy, un décompte final sera présenté aux délégués cet automne ou au printemps 2023.

Au nom de la commission financière, M. Fabrice Currat propose aux délégués d'accepter les comptes de fonctionnement, d'investissement, le bilan 2021 de l'Association et ses annexes ainsi que la proposition du comité de l'Association de restituer aux communes l'excédent de revenus provenant de la dissolution des réserves.

### **3.4 Approbation**

**Vote : Les comptes 2021 et ses différentes annexes, tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.**

### **4. CO de Cugy : point de situation sur le fonctionnement et les prévisions financière**

M. le Président passe la parole au président de la commission de bâtisse, M. Bernard Grandgirard.

Ce dernier informe que la 2<sup>e</sup> couche de bitume, devrait être posée durant les vacances de Pâques si la météo le permet, et à défaut durant les vacances d'été.

Il reste par ailleurs encore quelques travaux de garantie et finitions intérieures et extérieures à exécuter.

Concernant l'arrêt de bus, malgré tous les moyens de pressions mis en place par toutes les parties concernées par ce dossier (école, commune de Cugy, Association, Préfecture, TPF, Carpostal SA, SMO), un retour de la DAEC est toujours en attente. Il y a quelques jours, un courriel de ces derniers informait la commune de Cugy d'une prochaine décision. L'espoir, qui devient de plus en plus maigre, est que ces travaux puissent être exécutés durant le printemps et qu'il soit possible d'utiliser cet arrêt dès la prochaine rentrée scolaire.

M. le Président confirme que tout ce qui est possible a été fait et qu'il reste à espérer que la décision de la DAEC ne pousse pas à un recours qui pourrait retarder ces travaux à très long terme.

M. Claude Rütimann, syndic de la commune de Sévaz, demande s'il y a un plan B. Etant donné l'arrêt principal à la gare ceci est faisable mais il serait bien de pouvoir réaliser ces travaux selon le plan de mobilité de l'époque.

La parole est ensuite donnée à M. David Chanex, directeur du CO de Cugy qui relève qu'au stade des ¾ de l'année scolaire, le bilan est très positif. Toutes les infrastructures sont opérationnelles à la satisfaction de tous les utilisateurs. Il en est de même au niveau des équipements informatiques et c'est une réelle plus-value pour la qualité du travail effectué.

Il signale que quelques réajustements ont dû être faits au niveau du restaurant scolaire, notamment en ce qui concerne les quantités qui ont dû être réadaptées mais que ce point est désormais réglé.

M. David Chanex tient tout de même à relever que la problématique de l'arrêt de bus prétérite la durée des cours avec une perte journalière d'environ 20 minutes. Il y a notamment une concentration trop importante d'élèves sur la route aux mêmes heures. La police ferroviaire a été interpellée et toutes les classes ont bénéficié d'un programme de prévention et des patrouilleurs civils vont prochainement effectuer quelques rondes.

M. Pierre-André Grandgirard, député, demande si le climat dans les classes a été analysé. M. David Chanex répond que les normes ont été respectées et que tout est en ordre selon les analyses effectuées en décembre. Il sera bien de refaire le point ce printemps également. Néanmoins, durant l'hiver qui était plus délicat, tout s'est bien déroulé.

## **5. Cour de récréation du CO de Domdidier : planification et déroulement des travaux**

M. le Président informe qu'un groupe de travail s'est mis en place en collaboration avec la commune pour le développement du projet qui est aujourd'hui prêt. La version finale est exposée. Puis, M. Nicolas Kilchoer explique que les travaux de gros œuvre seront effectués durant les congés de cet été. Quant aux plantations et aux travaux du paysagiste, ceux-ci seront réalisés durant l'automne.

## **6. Divers**

M. Christophe Wyssbrod présente la nouvelle identité visuelle de l'Association ainsi que les grandes lignes du nouveau site internet qui sera mis en production en principe dès le début du mois de mai.

M. le Président donne la parole à M. Claude Rüttimann, syndic de Sévaz qui souhaite la bienvenue aux délégués des communes et participants de l'assemblée. Il invite chacune et chacun à observer la magnifique fresque faite par M. Gérard Plancherel à propos de laquelle il donne quelques explications.

Il relève aussi que les entreprises présentes dans la commune offre plus de 300 postes de travail puis il invite les personnes à prendre part au verre de l'amitié.

M. le Président ajoute également que la commune de Sévaz selon un rapport, produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme ce qui en fait une des rares communes quasi autonome.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève l'assemblée à 20h30.

Christophe Wyssbrod  
secrétaire



Nicolas Kilchoer  
président

